

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
COURBEVOIE

①1 N° de publication : **3 134 342**

(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

②1 N° d'enregistrement national : **22 03207**

⑤1 Int Cl⁸ : **B 60 B 15/00 (2022.01), B 62 B 5/00, 3/02**

①2 **DEMANDE DE BREVET D'INVENTION**

A1

②2 **Date de dépôt** : 07.04.22.

③0 **Priorité** :

④3 **Date de mise à la disposition du public de la demande** : 13.10.23 Bulletin 23/41.

⑤6 **Liste des documents cités dans le rapport de recherche préliminaire** : *Se reporter à la fin du présent fascicule*

⑥0 **Références à d'autres documents nationaux apparentés** :

Demande(s) d'extension :

⑦1 **Demandeur(s)** : **BM MANUTENTION Société à responsabilité limitée** — FR.

⑦2 **Inventeur(s)** : **Monique BASSO, PEYRUSE Thomas et ZWOLINSKI Sylvain.**

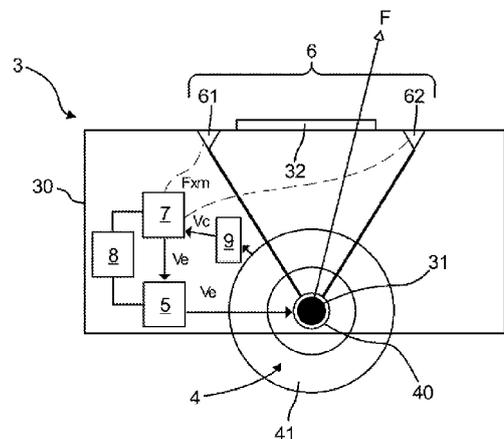
⑦3 **Titulaire(s)** : **BM MANUTENTION Société à responsabilité limitée.**

⑦4 **Mandataire(s)** : **ARGYMA.**

⑤4 **Module de motorisation autonome pour un chariot de déplacement d'une charge au sol, ensemble d'un chariot et d'un module de motorisation.**

⑤7 Un module de motorisation (3) autonome pour un chariot de déplacement comprenant un corps principal (30) configuré pour être fixé solidairement à un châssis de chariot, au moins une roue motrice (4), montée mobile en rotation dans le corps principal (30) autour d'un arbre (31) solidaire du corps principal (30), au moins un moteur électrique (5) configuré pour entraîner en rotation la roue motrice (4) à une vitesse d'entraînement (V_e), au moins un système de mesure (6) configuré pour mesurer l'effort (F) appliqué par la roue motrice (4) à l'arbre (31), au moins un calculateur (7) configuré pour déterminer automatiquement la vitesse d'entraînement (V_e) en fonction de l'effort mesuré (F) et au moins une batterie électrique (8) configurée pour alimenter le moteur électrique (5).

Figure de l'abrégé : Figure 4



FR 3 134 342 - A1



Description

Titre de l'invention : Module de motorisation autonome pour un chariot de déplacement d'une charge au sol, ensemble d'un chariot et d'un module de motorisation

Domaine technique

- [0001] La présente invention concerne le domaine des chariots configurés pour déplacer une charge au sol, en particulier, pour le domaine hospitalier afin de transporter des biens, des équipements, des repas, des médicaments ou même des patients.
- [0002] En référence à la [Fig.1], il est représenté un chariot 100 de déplacement d'une charge M au sol S selon l'art antérieur. De manière connue, le chariot 100 comporte un châssis 110 sur lequel sont montés plusieurs roues de roulement 102 configurées pour entrer en contact avec le sol S, par exemple, au nombre de quatre. Le chariot 100 comporte généralement une barre de préhension 111 pour permettre à un opérateur de tirer et/ou de pousser le chariot 100 afin de le déplacer.
- [0003] De manière classique, pour déplacer le chariot 100, l'opérateur applique un effort physique FU qui est fonction de la charge M à déplacer. En particulier, pour mettre en mouvement le chariot lorsqu'il est immobile, il est nécessaire d'appliquer un « coup de bélier », c'est-à-dire, un effort physique croissant de valeur importante qui est ensuite diminué pour bénéficier de l'inertie du chariot 100. Le déplacement répété d'un chariot 100 induit une pénibilité pour les opérateurs, ce qui présente un inconvénient. De tels inconvénients sont encore plus prononcés dans le domaine hospitalier du fait de la fréquence des déplacements.
- [0004] De manière connue, l'effort physique FU dépend de la résistance au roulement qui est de l'ordre de 3% pour des roues de roulement 2 sur un sol S qui est dur. Ainsi, pour un chariot 1 d'une masse de 300kg, l'opérateur aura à pousser 9kg avant de démarrer. A titre indicatif, cette force peut être plus importante pour un démarrage si le chariot 1 est immobile depuis longtemps (cela dépend de la qualité de la bande de roulement)
- [0005] Une solution immédiate pour éliminer cet inconvénient serait de motoriser un chariot en prévoyant une ou plusieurs roues motorisées reliées à une manette de commande. Cela permet de commander de manière pratique et sans effort la vitesse du chariot.
- [0006] En pratique, l'utilisation d'une manette de commande est peu pratique étant donné qu'elle peut entraîner des à-coups lors du déplacement du chariot. En outre, elle présente l'inconvénient de monopoliser une main de l'opérateur qui ne peut pas réaliser d'autres actions. En outre, la manette de commande est positionnée en un point du chariot, ce qui est contraignant pour des opérateurs qui ont l'habitude de pousser/tirer le chariot à diverses positions du chariot.

[0007] Du fait de ces contraintes, l'usage d'une manette de commande est peu pratique et rend complexe l'adoption des systèmes de motorisation par des opérateurs. En outre, l'installation d'un système de motorisation est complexe et nécessite de faire appel à des techniciens spécialisés pour installer, d'une part, la ou les roues motorisées et, d'autre part, la manette de commande. Une telle installation est ainsi onéreuse.

[0008] L'invention vise à proposer un module de motorisation autonome qui puisse être monté de manière rapportée et pratique à un chariot existant ne disposant pas de motorisation et qui soit simple d'utilisation.

PRESENTATION DE L'INVENTION

[0009] L'invention concerne un module de motorisation autonome pour un chariot de déplacement d'une charge au sol, le chariot comportant un châssis sur lequel sont montés plusieurs roues de roulement configurées pour entrer en contact avec le sol, le module de motorisation comprenant :

- Un corps principal configuré pour être fixé solidairement au châssis du chariot,
- au moins une roue motrice, montée mobile en rotation dans le corps principal autour d'un arbre solidaire du corps principal, configurée pour entrer en contact avec le sol,
- au moins un moteur électrique configuré pour entraîner en rotation la roue motrice à une vitesse d'entraînement,
- au moins un système de mesure configuré pour mesurer l'effort appliqué par la roue motrice à l'arbre,
- au moins un calculateur configuré pour déterminer automatiquement la vitesse d'entraînement en fonction de l'effort mesuré et
- au moins une batterie électrique configurée pour alimenter le moteur électrique.

[0010] Grâce à l'invention, le module de motorisation est dépourvu de manette de commande et peut être commandé de manière autonome. Ainsi, un opérateur a ses deux mains de libres et n'est pas contraint à manipuler une manette. En outre, comme la vitesse d'entraînement est fonction de l'effort appliqué par la roue, on peut déterminer les frottements et les compenser de manière pratique et automatique. L'opérateur dispose d'une assistance adaptative sans recourir à une manette de commande. Cela permet de faciliter l'adoption par les opérateurs. En outre, un tel module de motorisation peut être monté de manière pratique et rapide sur un chariot existant, ce qui est avantageux.

[0011] De manière préférée, le système de mesure comporte deux organes de mesure reliant l'arbre au corps principal de manière à former un triangle, de préférence, isocèle. Un

tel triangle permet de mesurer de manière pratique les composantes verticales par déformation du triangle suite à un effort. La sensibilité de la mesure est élevée. Un triangle isocèle permet de réaliser une mesure pertinente lors d'une poussée ou lors d'une traction.

- [0012] De préférence, chaque organe de mesure est configuré pour mesurer un effort vertical, de préférence, uniquement un effort vertical. Un tel organe de mesure, en particulier une cellule de mesure d'effort à jauges de contrainte, est fiable et peu onéreux.
- [0013] De manière préférée, la vitesse d'entraînement est configurée pour compenser une partie de la composante horizontale de l'effort mesuré. De préférence, la vitesse d'entraînement est configurée pour compenser la composante horizontale de l'effort mesuré selon un taux de compensation compris entre 30% et 70%. Ainsi, l'opérateur conserve encore un effort résistif lors de la manipulation du chariot qui lui permet d'appréhender de manière pratique un déplacement. La pénibilité est réduite.
- [0014] De préférence, le calculateur comprend une base de données, en particulier une table, dans laquelle chaque composante horizontale de l'effort mesuré est associée à une vitesse d'entraînement.
- [0015] De manière préférée, le module de motorisation comporte au moins un système de mesure configuré pour mesurer la vitesse de rotation courante de la roue motrice. Le calculateur est configuré pour déterminer automatiquement la vitesse d'entraînement en fonction de l'effort mesuré et de la vitesse de rotation courante. Cela permet de régler l'énergie à fournir à la roue motrice en tenant compte de sa vitesse courante.
- [0016] Dans ce cas, le calculateur comprend une base de données, en particulier une table, dans laquelle chaque composante horizontale de l'effort mesuré et chaque vitesse courante de la roue motrice est associée à une vitesse d'entraînement.
- [0017] L'invention concerne également un ensemble d'un chariot de déplacement d'une charge au sol, le chariot comportant un châssis sur lequel sont montés plusieurs roues de roulement configurées pour entrer en contact avec le sol, et d'un module de motorisation, tel que présenté précédemment, fixé solidairement au châssis du chariot.
- [0018] L'invention concerne aussi un procédé de déplacement d'un chariot équipé d'un module de motorisation tel que présenté précédemment, le procédé comprenant des étapes consistant à :
- Appliquer un effort physique au chariot par un opérateur,
 - Mesurer l'effort appliqué par la roue motrice à l'arbre,
 - Déterminer automatiquement une vitesse d'entraînement en fonction de l'effort mesuré,
 - Activer le moteur électrique pour entraîner en rotation la roue motrice à la vitesse d'entraînement de manière à fournir un effort propulsif qui vient suppléer l'effort physique de l'opérateur.

- [0019] De manière préférée, le procédé comprend des étapes consistant à :
- Mesurer la vitesse de rotation courante de la roue motrice,
 - Déterminer automatiquement une vitesse d'entraînement en fonction de l'effort et de la vitesse de rotation courante.

PRESENTATION DES FIGURES

- [0020] L'invention sera mieux comprise à la lecture de la description qui va suivre, donnée à titre d'exemple, et se référant aux figures suivantes, données à titre d'exemples non limitatifs, dans lesquelles des références identiques sont données à des objets semblables.
- [0021] La [Fig.1] est une représentation schématique d'un chariot de déplacement selon l'art antérieur.
- [0022] La [Fig.2] est une représentation schématique vue de côté d'un chariot de déplacement avec un module de motorisation selon une forme de réalisation de l'invention.
- [0023] La [Fig.3] est une représentation schématique vue de dessous d'un chariot de déplacement avec un module de motorisation selon une autre forme de réalisation de l'invention.
- [0024] La [Fig.4] est une représentation schématique d'un module de motorisation selon l'invention.
- [0025] La [Fig.5] est une autre représentation schématique d'un module de motorisation selon l'invention.
- [0026] La [Fig.6] est une représentation schématique du chariot de déplacement de la [Fig.3] lors de l'utilisation du module de motorisation.
- [0027] Il faut noter que les figures exposent l'invention de manière détaillée pour mettre en œuvre l'invention, lesdites figures pouvant bien entendu servir à mieux définir l'invention le cas échéant.

DESCRIPTION DETAILLEE DE L'INVENTION

- [0028] L'invention concerne un module de motorisation 3 pour un chariot 1 de déplacement d'une charge M au sol S. Comme cela sera présenté par la suite, le module de motorisation 3 est autonome et peut être monté de manière indépendante sur un chariot 1 sans expertise particulière. De plus, il est commandé de manière automatique, c'est-à-dire, sans recevoir de commande manuelle. Un tel module de motorisation 3 est plus susceptible d'être favorablement adopté par des opérateurs.
- [0029] Dans cet exemple, en référence à aux figures 2 et 3, le chariot 1 comporte un châssis 10 sur lequel sont montés plusieurs roues de roulement 2 configurées pour entrer en contact avec le sol S. Le chariot 1 permet de transporter tout type de charge. Il est particulièrement adapté pour le domaine hospitalier afin de transporter des biens, des

équipements, des repas, des médicaments ou même des patients (brancards). Le chariot 1 comprend de préférence au moins trois roues de roulement 2, de préférence, quatre ou cinq. Dans cet exemple, le châssis 10 possède une forme rectangulaire. Le chariot 1 comporte quatre roues de roulement 2 montées aux coins du châssis 10. Les roues de roulement 2 peuvent être à axe fixe ou à axe mobile (roue folle).

- [0030] Comme illustré aux figures 2 et 3, le module de motorisation 3 est monté sous le châssis 10 du chariot 1, en particulier, au centre dudit châssis 10. Dans cet exemple, le module de motorisation autonome 3 est monté entre les quatre roues de roulement 2.
- [0031] Le module de motorisation 3 selon l'invention va être dorénavant présenté en référence à la [Fig.4].
- [0032] En référence à la [Fig.4], le module de motorisation 3 comporte un corps principal 30 configuré pour être fixé solidairement au châssis 10 du chariot 1. Le module de motorisation 3 comporte également une roue motrice 4, montée mobile en rotation dans le corps principal 30, configurée pour entrer en contact avec le sol S.
- [0033] La roue motrice 4 comporte un moyeu 40 dans lequel est monté un arbre 31 solidaire du corps principal 30 afin de permettre un mouvement relatif entre la roue motrice 4 et le corps principal 30. L'arbre 31 permet de guider le moyeu 40 lors de sa rotation et de transférer des efforts du corps principal 30 à la roue 4.
- [0034] Comme représenté de manière schématique à la [Fig.4], le module de motorisation 3 comporte un moteur électrique 5 configuré pour entraîner en rotation la roue motrice 4 à une vitesse d'entraînement V_e . Dans cet exemple, le moyeu 40 est relié au moteur électrique 5. De manière préférée, afin de réduire l'encombrement, le moteur électrique 5 est intégré dans le moyeu 40 de la roue 4. Le moteur électrique 5 est de préférence du type « brushless » (sans balais) mais il va de soi que d'autres types de moteur électrique 5 pourraient convenir.
- [0035] Selon l'invention, le module de motorisation 3 comporte également un système de mesure 6 de l'effort appliqué par la roue motrice 4 au corps principal 3. Comme illustré à la [Fig.4], le système de mesure 6 comporte deux organes de mesure 61, 62 reliant l'arbre 31 au corps principal 30. Ainsi, le poids du chariot 1 est transmis aux roues de roulement 2 mais également à la roue motrice 4 via l'arbre 31. Comme cela sera présenté par la suite, lors d'un déplacement du chariot 1, un effort réciproque est appliqué par la roue motrice 4 à l'arbre 31 qui le transmet au corps principal 30 via les organes de mesure 61, 62.
- [0036] En référence à la [Fig.4], les organes de mesure 61, 62 et l'arbre 31 définissent ensemble un triangle, de préférence isocèle, pour mesurer l'effort F appliqué à l'arbre 31, c'est-à-dire, à la roue 4. Une telle configuration permet d'optimiser la détection des efforts dans chaque direction de déplacement de la roue motrice 4.
- [0037] Comme illustré à la [Fig.5], chaque organe de mesure 61, 62 est configuré pour

mesurer un effort vertical $Fz1$, $Fz2$, de préférence, uniquement un effort vertical $Fz1$, $Fz2$. Un tel organe de mesure 61, 62 possède une structure robuste et bon marché. De manière préférée, les organes de mesure 61, 62 se présentent sous la forme de cellules de mesure d'effort à jauges de contrainte mais il va de soi que tout capteur d'effort réactif optique, capacitif, résistif ou piézo-électrique, pourrait également convenir. De préférence, chaque cellule de mesure d'effort à jauges de contrainte comporte quatre jauges de contrainte.

[0038] En référence à la [Fig.5], il est représenté un effort F appliqué par la roue 4 à l'arbre 31 du corps principal 30. Cet effort F résulte d'une part de l'effort appliqué par l'opérateur au chariot F pour son déplacement et, d'autre part, des frottements de la roue motrice 4 par rapport au sol S .

[0039] Dans cet exemple, l'effort F comprend une composante horizontale Fxm selon l'axe horizontal X et une composante verticale Fzm selon l'axe vertical Z . La composante horizontale Fxm , liée principalement aux frottements, est mesurée par les organes de mesure 61, 62. La composante horizontale Fxm s'oppose à l'effort F appliqué par l'opérateur et doit être compensée comme cela sera présenté par la suite.

[0040] Toujours en référence à la [Fig.5], la composante horizontale Fxm entraîne une déformation du triangle formé par l'ensemble des organes de mesure 61, 62 et de l'arbre 31, ce qui induit des efforts verticaux $Fz1$, $Fz2$ au niveau des organes de mesure 61, 62 qui sont mesurables par les organes de mesure 61, 62.

[0041] En pratique, on obtient les relations suivantes :

[0042]
$$Fzm = Fz1 + Fz2$$

[0043] [Math.1]

$$Fxm = \frac{D}{H} (Fz2 - Fz1)$$

[0044] Dans lesquelles :

- D correspond à la distance horizontale entre un organe de mesure 61, 62 et l'arbre 31
- H correspond à la distance verticale entre un organe de mesure 61, 62 et l'arbre 31.

[0045] Ainsi, grâce au système de mesure 6, on détermine la composante horizontale Fxm qui doit être compensée mais également la composante verticale Fzm .

[0046] Selon l'invention, en référence à la [Fig.4], le module de motorisation 3 comprend également un calculateur 7 configuré pour déterminer la vitesse d'entraînement Ve en fonction de l'effort mesuré F , en particulier, en fonction de la composante horizontale Fxm dudit effort F .

[0047] Dans cet exemple, la vitesse d'entraînement Ve est configurée pour compenser tout ou partie de la composante horizontale Fxm . De préférence, la vitesse d'entraînement

V_e est choisie pour compenser une partie de la composante horizontale F_{xm} . Par la suite, on définit un taux de compensation α , qui correspond au taux de réduction de la composante horizontale F_{xm} sans et avec motorisation. De préférence, le taux de compensation α est comprise entre 30% et 70%, de préférence, de l'ordre de 50%. De manière avantageuse, la compensation est dynamique et permet ainsi de s'adapter à l'effort appliqué F . Plus l'effort F est important et plus la compensation est importante. Cela permet à l'opérateur de manipuler le chariot 1 de manière manuelle sans se soucier de la compensation à appliquer, celle-ci étant déterminée de manière automatique.

- [0048] Dans cet exemple, le calculateur 7 comprend une base de données, en particulier une table, dans laquelle chaque composante horizontale F_{xm} est associée à une vitesse d'entraînement V_e adaptée au taux de compensation α . Il va de soi que le taux de compensation α pourrait être paramétrable. Dans ce cas, chaque composante horizontale F_{xm} serait associée à une vitesse d'entraînement V_e adaptée à chaque taux de compensation α .
- [0049] Selon un aspect préféré de l'invention, en référence à la [Fig.5], le module de motorisation 3 comporte un système de mesure 9 configuré pour mesurer la vitesse de rotation courante V_c de la roue motrice 4, par exemple, un capteur de vitesse ou un capteur angulaire.
- [0050] Le calculateur 7 est alors configuré pour déterminer automatiquement la vitesse d'entraînement V_e en fonction de l'effort mesuré F et de la vitesse de rotation courante V_c . Dans ce cas, le calculateur 7 comprend une base de données, en particulier une table, dans laquelle chaque composante horizontale de l'effort mesuré F_{xm} et chaque vitesse courante V_c de la roue motrice 4 est associée à une vitesse d'entraînement V_e . Cela permet avantageusement de tenir compte de la vitesse courante V_c de la roue motrice pour atteindre la vitesse d'avancement désirée pour le chariot 1.
- [0051] Le module de motorisation 3 comprend en outre une batterie électrique 8 configurée pour alimenter le moteur électrique 5, le système de mesure 6 d'effort F , le calculateur 7 et le système de mesure 9 de la vitesse de rotation courante V_c . Ainsi, le module de motorisation 3 est autonome en énergie, ce qui facilite son installation et son utilisation. De manière préférée, la batterie électrique 8 est rechargeable. Il va de soi que plusieurs technologies de batterie électrique 8 pourraient convenir, par exemple, Lithium.
- [0052] Le corps principal 30 possède une fonction de boîtier pour le logement des différents éléments du module de motorisation 3. Dans cet exemple, en référence à la [Fig.3], le corps principal 30 comporte une rainure dans laquelle est montée en saillie la roue motrice 4. Le corps principal 30 peut ainsi protéger le moteur électrique 5, le système de mesure 6, le calculateur 7 et la batterie électrique 8.

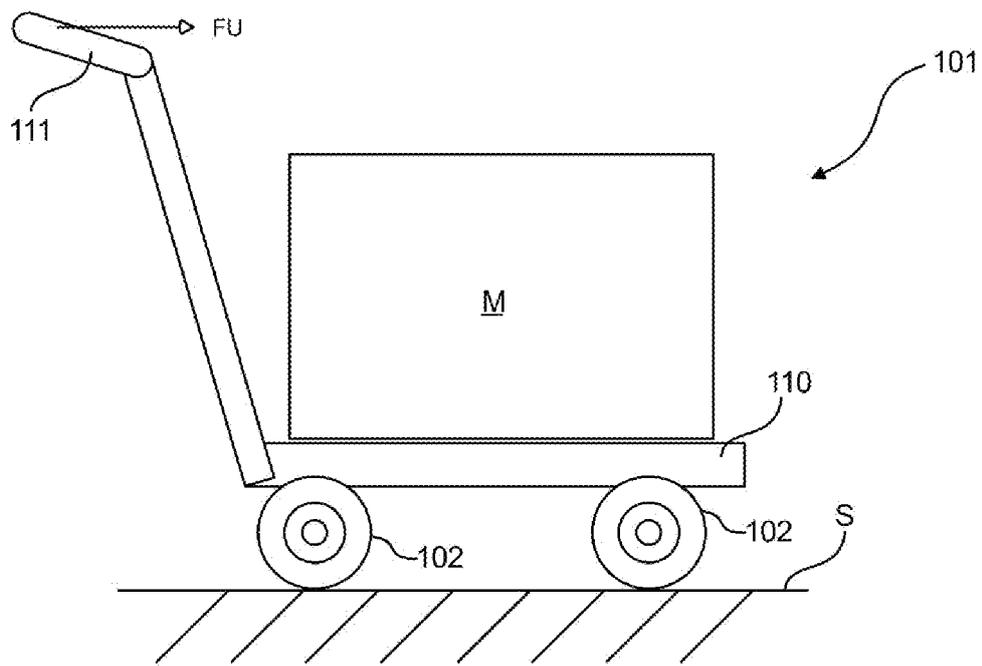
- [0053] Dans cet exemple, le corps principal 30 comporte en outre un ou plusieurs organes de fixation 32, par exemple une platine, pour fixer le corps principal 30 sous le châssis 10 de manière pratique.
- [0054] En référence à la [Fig.6], il est représenté un chariot 1 équipé d'un module de motorisation 3 selon une forme de réalisation. Le module de motorisation 3 est simple à installer étant donné qu'il suffit à l'opérateur de monter le corps principal 30 sur le châssis 10 du chariot 1, en particulier, grâce aux organes de fixation 32. La roue motrice 4 est en contact avec le sol S.
- [0055] Le module de motorisation 3 est monté de manière autonome sans impact sur l'organe de préhension 11. Il n'est en particulier prévu aucune manette. De manière préférée, après installation, il est mis en œuvre une étape de calibration du système de mesure 6 sans sollicitation. Cette étape de calibration est mise en œuvre de manière automatique.
- [0056] Un exemple de mise en œuvre est présenté à la [Fig.6]. Dans cet exemple, un opérateur exerce un effort physique F_U sur le chariot 1 qui est immobile. Cela se traduit en un effort F qui est mesuré par le système de mesure 6 du module de motorisation 3, en particulier, par les deux organes de mesure 61, 62. Le calculateur 7 détermine, pour un taux de compensation α prédéterminé (par exemple 50%), la vitesse d'entraînement V_e en fonction de l'effort F et de la vitesse de rotation courante V_c . Le moteur électrique 5 commande la rotation de la roue motrice 4 à la vitesse d'entraînement V_e déterminée par le calculateur 7. La roue motrice 4 engendre un effort propulsif F_{Mot} qui vient compenser l'effort F_U de l'utilisateur, dans cet exemple de 50%. L'opérateur peut ainsi réduire son effort F_U à une valeur inférieure F_U^* , ce qui réduit sa pénibilité.
- [0057] Un tel module de motorisation 3 est pertinent pour gérer les coups de bélier réalisés par les opérateurs pour déplacer un chariot immobile 1. Au lieu de fournir un effort physique croissant sur le chariot 1 (ce qui est source de pénibilité), l'opérateur peut avantageusement fournir un effort constant qui est augmenté au bout d'un certain temps par le moteur électrique 5. Ainsi, l'opérateur bénéficie d'une accélération naturelle et contrôlée.

Revendications

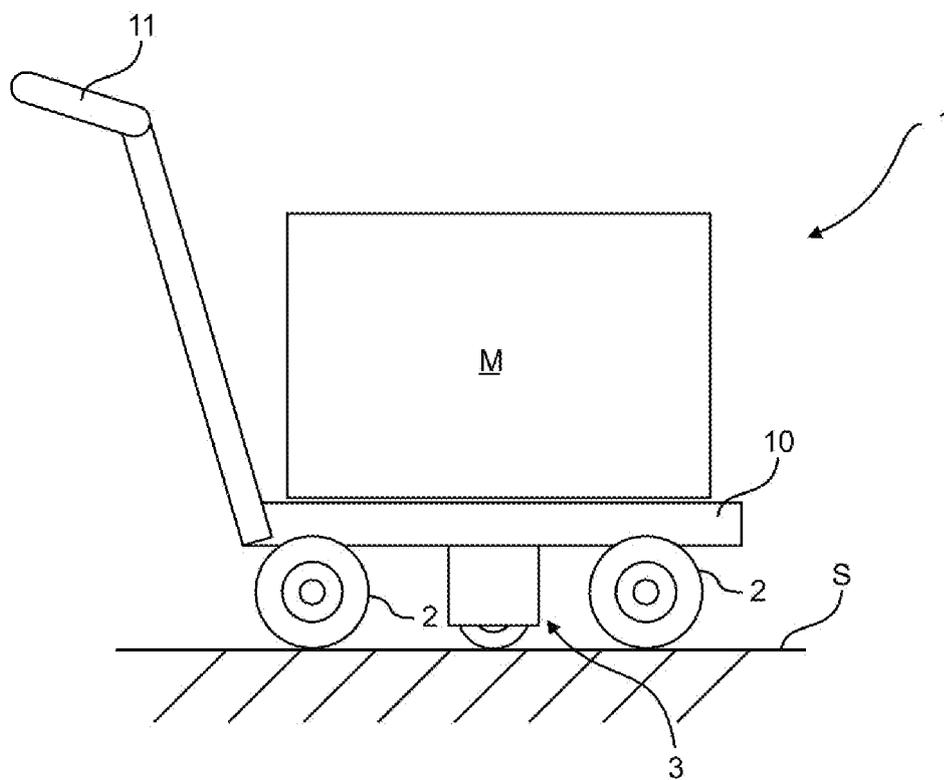
- [Revendication 1] Module de motorisation (3) autonome pour un chariot (1) de déplacement d'une charge (M) au sol (S), le chariot (1) comportant un châssis (10) sur lequel sont montés plusieurs roues de roulement (2) configurées pour entrer en contact avec le sol (S), le module de motorisation (3) comprenant :
- Un corps principal (30) configuré pour être fixé solidairement au châssis (10) du chariot (1),
 - au moins une roue motrice (4), montée mobile en rotation dans le corps principal (30) autour d'un arbre (31) solidaire du corps principal (30), configurée pour entrer en contact avec le sol (S),
 - au moins un moteur électrique (5) configuré pour entraîner en rotation la roue motrice (4) à une vitesse d'entraînement (V_e),
 - au moins un système de mesure (6) configuré pour mesurer l'effort (F) appliqué par la roue motrice (4) à l'arbre (31),
 - au moins un calculateur (7) configuré pour déterminer automatiquement la vitesse d'entraînement (V_e) en fonction de l'effort mesuré (F) et
 - au moins une batterie électrique (8) configurée pour alimenter le moteur électrique (5).
- [Revendication 2] Module de motorisation (3) selon la revendication 1, dans lequel le système de mesure (6) comporte deux organes de mesure (61, 62) reliant l'arbre (31) au corps principal (30) de manière à former un triangle, de préférence, isocèle.
- [Revendication 3] Module de motorisation (3) selon la revendication 2, dans lequel chaque organe de mesure (61, 62) est configuré pour mesurer un effort vertical (F_{z1} , F_{z2}), de préférence, uniquement un effort vertical (F_{z1} , F_{z2}).
- [Revendication 4] Module de motorisation (3) selon l'une des revendications 1 à 3, dans lequel la vitesse d'entraînement (V_e) est configurée pour compenser une partie de la composante horizontale (F_{xm}) de l'effort mesuré (F).
- [Revendication 5] Module de motorisation (3) selon l'une des revendications 1 à 3, dans lequel la vitesse d'entraînement (V_e) est configurée pour compenser la composante horizontale (F_{xm}) de l'effort mesuré (F) selon un taux de compensation (α) compris entre 30% et 70%.

- [Revendication 6] Module de motorisation (3) selon l'une des revendications 1 à 5, dans lequel le calculateur (7) comprend une base de données, en particulier une table, dans laquelle chaque composante horizontale (F_{xm}) de l'effort mesuré (F) est associée à une vitesse d'entraînement (V_e).
- [Revendication 7] Module de motorisation (3) selon l'une des revendications 1 à 6, comprenant au moins un système de mesure (9) configuré pour mesurer la vitesse de rotation courante (V_c) de la roue motrice (4), le calculateur (7) étant configuré pour déterminer automatiquement la vitesse d'entraînement (V_e) en fonction de l'effort mesuré (F) et de la vitesse de rotation courante (V_c).
- [Revendication 8] Ensemble d'un chariot (1) de déplacement d'une charge (M) au sol (S), le chariot (1) comportant un châssis (10) sur lequel sont montés plusieurs roues de roulement (2) configurées pour entrer en contact avec le sol (S), et d'un module de motorisation (3), selon l'une des revendications 1 à 7, fixé solidairement au châssis (10) du chariot (1).
- [Revendication 9] Procédé de déplacement d'un chariot (1) équipé d'un module de motorisation (3) selon l'une des revendications 1 à 7, le procédé comprenant des étapes consistant à :
- Appliquer un effort physique (F_U) au chariot (1) par un opérateur,
 - Mesurer l'effort (F) appliqué par la roue motrice (4) à l'arbre (31),
 - Déterminer automatiquement une vitesse d'entraînement (V_e) en fonction de l'effort mesuré (F),
 - Activer le moteur électrique (5) pour entraîner en rotation la roue motrice (4) à la vitesse d'entraînement (V_e) de manière à fournir un effort propulsif (F_{Mot}) qui vient suppléer l'effort physique (F_U) de l'opérateur.

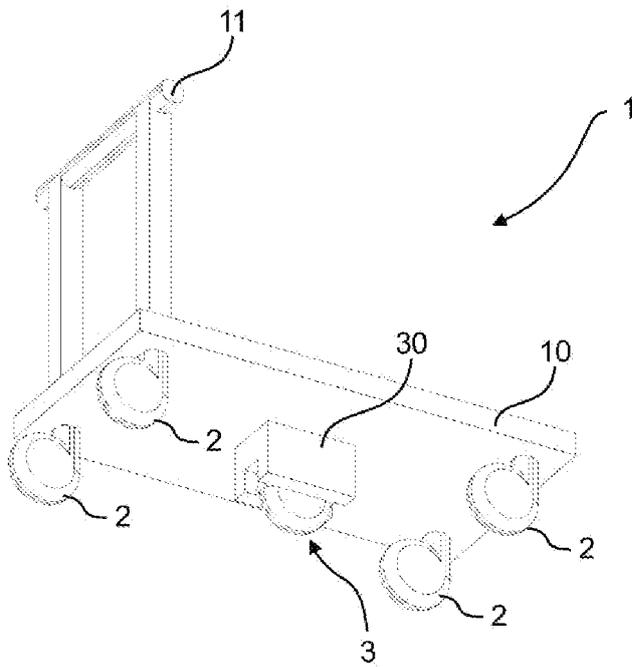
[Fig. 1]

**FIG. 1**

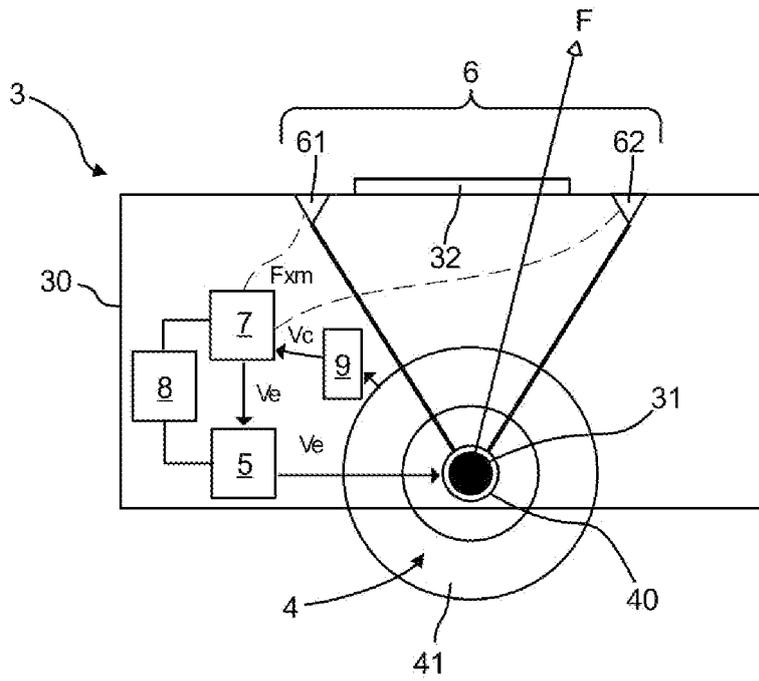
[Fig. 2]

**FIG. 2**

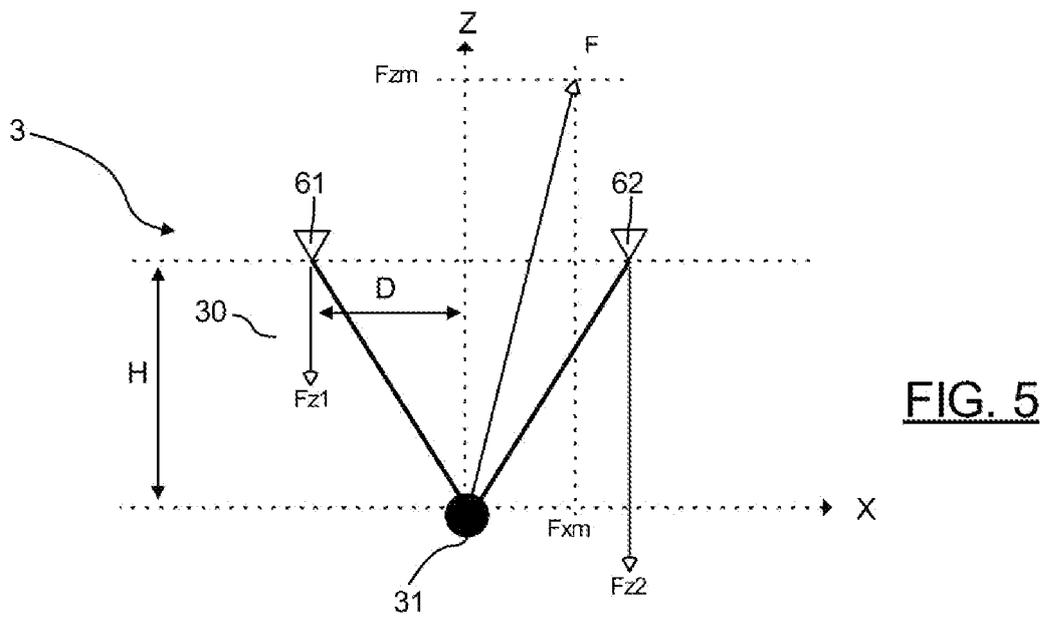
[Fig. 3]

FIG. 3

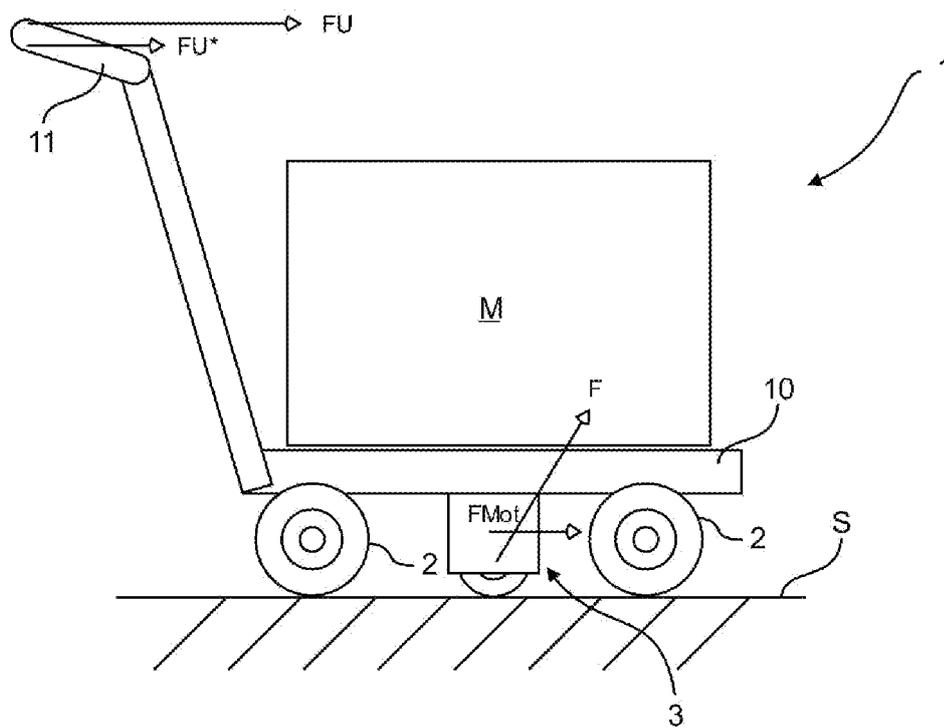
[Fig. 4]

FIG. 4

[Fig. 5]

**FIG. 5**

[Fig. 6]

**FIG. 6**

**RAPPORT DE RECHERCHE
PRÉLIMINAIRE**

N° d'enregistrement
national

établi sur la base des dernières revendications
déposées avant le commencement de la recherche

FA 904819
FR 2203207

DOCUMENTS CONSIDÉRÉS COMME PERTINENTS		Revendication(s) concernée(s)	Classement attribué à l'invention par l'INPI
Catégorie	Citation du document avec indication, des parties pertinentes		
A	DE 10 2020 111434 A1 (BAUMEISTER GMBH & CO KG [DE]) 28 octobre 2021 (2021-10-28) * alinéas [0108] - [0138]; figures 1-7 * -----	1-9	B60B15/00 B62B5/00 B62B3/02
A	WO 2018/115084 A1 (ETRA ELEKTROFAHRZEUGBAU GMBH [DE]) 28 juin 2018 (2018-06-28) * figures 1-5 * * page 3, lignes 10-27 * * page 7, lignes 5-35 * -----	1-9	
A	EP 1 927 525 A1 (PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES SA [FR]) 4 juin 2008 (2008-06-04) * revendication 1; figures 1,2 * -----	1-9	
A	DE 196 14 411 A1 (MATSUSHITA ELECTRIC WORKS LTD [JP]) 17 octobre 1996 (1996-10-17) * page 5, ligne 45 - page 6, ligne 45; figures 1-5 * -----	1-9	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHÉS (IPC)
			B62B B60K B62D B66F B60L
Date d'achèvement de la recherche		Examineur	
24 novembre 2022		Rinchard, Laurent	
CATÉGORIE DES DOCUMENTS CITÉS		T : théorie ou principe à la base de l'invention	
X : particulièrement pertinent à lui seul		E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure.	
Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie		D : cité dans la demande	
A : arrière-plan technologique		L : cité pour d'autres raisons	
O : divulgation non-écrite		
P : document intercalaire		& : membre de la même famille, document correspondant	

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE PRÉLIMINAIRE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET FRANÇAIS NO. FR 2203207 FA 904819**

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche préliminaire visé ci-dessus.
Les dits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du **24-11-2022**
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets, ni de l'Administration française

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
DE 102020111434 A1	28-10-2021	AUCUN	

WO 2018115084 A1	28-06-2018	DE 202016107370 U1	18-01-2017
		WO 2018115084 A1	28-06-2018

EP 1927525 A1	04-06-2008	AT 500116 T	15-03-2011
		EP 1927525 A1	04-06-2008
		ES 2361942 T3	24-06-2011
		FR 2909299 A1	06-06-2008
		PT 1927525 E	22-03-2011

DE 19614411 A1	17-10-1996	DE 19614411 A1	17-10-1996
		JP 3032698 B2	17-04-2000
		JP H08282498 A	29-10-1996
		KR 960037464 A	19-11-1996
		US 5746282 A	05-05-1998
